

Mardi 16 octobre - Canal Romial.

Concernant le volet éolien, le pays genevois et plus généralement le Piémont-Charentes sont déjà saturés. Il n'est pas raisonnable d'autoriser de nouvelles implantations dans ce secteur. Les décisions de rejet par les conseils municipaux doivent être respectées.

Enfin, compte tenu du fait que les éoliennes sont de plus en plus hautes, les distances minimales aux habitations de ces engins doivent nécessairement évoluer en conséquence.

Blouin